

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Lundi le 1<sup>er</sup> août 2011 à 20 heures 00, se tenait à la salle Anicet-Proulx de Saint-Narcisse-de-Rimouski, une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski.

Étaient présents à cette séance, la conseillère madame Monique Sénéchal, les conseillers messieurs Harold Thibeault, Benoît Lavoie et Robert Duchesne, faisant quorum sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Laurent Proulx.

Le maire, monsieur Laurent Proulx, souhaite la bienvenue aux élus ainsi qu'aux trois (3) personnes présentes dans l'assemblée.

### ORDRE DU JOUR

No. 20110801

L'ordre du jour est présenté par le maire, monsieur Laurent Proulx et accepté à l'unanimité, sur proposition de monsieur Harold Thibeault, appuyé par madame Monique Sénéchal et en laissant le point «*Divers*» ouvert.

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2011

No. 20110802

Il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2011, préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, chacun des membres du conseil municipal présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

### COMPTES À PAYER

No. 20110803

Après avoir pris connaissance des bordereaux de comptes à payer et du sommaire des paies, il est proposé par monsieur Benoît Lavoie, appuyé par madame Monique Sénéchal et résolu à l'unanimité, que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte les comptes à payer suivants et en autorise le paiement :

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Description	Montant
- Bordereau des comptes à payer numéro 20110728 contenant 80 factures pour un montant total à payer de :	34 867,26 \$
- Bordereau des comptes à payer numéro 20110801 contenant 23 factures pour un montant total à payer de :	4 814,35 \$
- Journaux des salaires / Juillet 2011 :	40 090,52 \$
- rémunération brute des employés :	30 799,93 \$
- rémunération des élus :	1 341,69 \$
- équipement de sécurité :	69,37 \$
- allocation non-imposable aux élus :	670,81 \$
- allocation non-imposable aux pompiers :	0,00 \$
- avantages sociaux imposables :	1 735,35 \$
- cotisations de l'employeur :	5 455,87 \$
- frais de téléphone :	17,50 \$
<b>Total des comptes à payer :</b>	<b>79 772,13 \$</b>

Tous ces comptes étaient accompagnés du certificat de disponibilité de crédits émis par le secrétaire-trésorier, qui suffisent dans l'ensemble aux dépenses mentionnées précédemment.

CORRESPONDANCE

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, fait la lecture de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire.

Revenus

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, informe les membres du conseil municipal des revenus suivants reçus depuis la dernière séance ordinaire :

Métal du Golfe	854,21 \$	Vente de vieux métaux le 27/06/2011
Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec	67 896,00 \$	Versement numéro 2 dans le cadre du programme de <i>Transfert de la taxe sur l'Essence et la Contribution du Québec (TECQ)</i> pour les années 2010-2013

Politique familiale & Municipalité amie des aînés

Dans une lettre datée du 8 juillet 2011, la ministre de la Famille, madame Yolande James et la ministre responsable des Aînés, madame Marguerite Blais, nous informent de l'attribution d'une subvention maximale de 24 000 \$ pour l'élaboration d'une politique familiale et la réalisation de la démarche Municipalité amie des Aînés (*MADA*), à lequel s'ajoute un soutien technique de 30 heures correspondant à une subvention de 6 400 \$.

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Ainsi, l'entente doit être finalisée au cours des prochaines semaines avec les représentants du Ministère de la Famille et des Aînés du Québec.

### Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

No. 20110804

**ATTENDU QUE** dans une lettre datée du 23 juin 2011 et reçue le 18 juillet 2011, le ministre délégué aux Transports, monsieur Norman MacMillan, nous annonce l'octroi d'une subvention au montant de 15 000 \$ à titre d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal*, plus particulièrement pour l'amélioration du chemin des Trois-Lacs ;

**ATTENDU QUE** la subvention attendue dans le cadre de ce programme, était de l'ordre de 75 000 \$ sur un projet de 100 000 \$, lequel projet consistait à refaire le ponceau de la rivière Neigette (*Chemin des Trois-Lacs*) ;

**ATTENDU QUE** le montant offert est considéré comme insuffisant pour le projet ciblé ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'obtenir plus d'informations auprès des instances concernées à savoir comment la subvention offerte au montant de 15 000 \$ peut être affectée, c'est-à-dire à un autre projet sur le même chemin mais de moindre coût ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski mandate les personnes suivantes pour obtenir de plus amples informations dans ce dossier :

- Monsieur Laurent Proulx, maire, pour communiquer avec le député provincial, monsieur Irvin Pelletier ;
  
- Monsieur Gilles Lepage, directeur général, pour communiquer avec monsieur Mario Bergeron, directeur du Bas-Saint-Laurent -- Gaspésie -- Îles-de-la-Madeleine au MTQ.

### Demande d'appui de la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard - Demande d'exclusion CPTAQ

No. 20110805

**ATTENDU QUE** dans un courrier électronique daté du 14 juillet 2011, monsieur Alain Lapierre, directeur général de la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard, nous transmet une copie de lettre adressée par la Ville de Rimouski à la Commission de protection du territoire Agricole du Québec, lettre qui appuie la demande d'exclusion adressée par Saint-Anaclet-de-Lessard à la CPTAQ

afin de leur permettre de faire du développement résidentiel et commercial ;

**ATTENDU QU'**un tel appui demande une réflexion approfondie permettant l'évaluation des impacts pouvant en découler ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal ne se dit pas prêt, pour l'instant, à prendre position dans ce dossier, d'autant plus que Saint-Narcisse-de-Rimouski, tout comme Saint-Anaclet-de-Lessard, fait partie de l'agglomération de recensement de Rimouski ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski mandate le maire, monsieur Laurent Proulx, pour communiquer avec le maire de Saint-Anaclet-de-Lessard, monsieur Francis St-Pierre, afin de lui expliquer notre position préliminaire dans ce dossier et voir avec ce dernier s'il est pertinent ou non que notre conseil municipal poursuivre ses réflexions dans ce dossier en vue éventuellement d'y donner les suites appropriées.

*Festival de Théâtre Amateur d'Esprit-Saint (2-3-4 septembre 2011)*

Dans un courrier électronique daté du 12 juillet 2011, madame Brigitte Morin, représentante du *Festival de Théâtre Amateur d'Esprit-Saint*, nous invite à participer à leur festival en inscrivant une troupe de théâtre.

No. 20110806

Il est proposé par monsieur Benoît Lavoie, appuyé par monsieur Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski ne donne pas suite à la demande du *Festival de Théâtre Amateur d'Esprit-Saint*, et par conséquent n'inscrive aucune troupe de théâtre pour ce festival.

*Festival country-western de Saint-Gabriel-de-Rimouski*

Dans une lettre datée du 7 juillet 2011, monsieur Georges Deschênes, maire de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski, nous invite à désigner deux (2) personnes de notre choix à la réception civique pour souligner la 10<sup>e</sup> édition de leur Festival country-western, laquelle activité se tiendra jeudi le 11 août 2011 à 19h00 au «*Saloon Molson Export*» du centre polyvalent (103, rue Leblanc).

No. 20110807

Il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par monsieur Harold Thibeault et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski délègue le maire, monsieur Laurent Proulx et sa conjointe, présidente du Festival de la Fenaison, madame Lucie Guimond, pour participer à la réception civique soulignant la 10<sup>e</sup> édition de leur

Festival country-western, laquelle activité se tiendra jeudi le 11 août 2011 à 19h00 au «*Saloon Molson Export*» du centre polyvalent (103, rue Leblanc).

Il est de plus résolu à l'unanimité que la municipalité s'engage à rembourser à ses délégués, les frais de déplacement (*automobile*) relatifs à cette activité selon le tarif en vigueur, le tout sur présentation des pièces justificatives.

Il est à noter que le co-voiturage devra être priorisé dans la mesure du possible pour cette activité.

Augmentation des frais de scolarité pour la période de 2010 à 2017

No. 20110808

**ATTENDU QU'**une hausse des frais de scolarité de 1 625 \$ fut annoncée par le gouvernement du Québec ;

**ATTENDU QUE** 75 % des étudiants doivent travailler pour se maintenir aux études ;

**ATTENDU QUE** plus de la moitié des étudiants doivent s'endetter pour poursuivre leurs études ;

**ATTENDU QUE** la dette pour un baccalauréat a des conséquences sur les projets à long terme de ces étudiants (*famille, entreprise, achat d'une maison, etc*) ;

**ATTENDU QUE** 70 % des étudiants en région sont de première génération universitaire ;

**ATTENDU QUE** la hausse des frais de scolarité aura des impacts sur le développement des régions ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Harold Thibeault, appuyé par monsieur Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski s'oppose à l'augmentation des frais de scolarité décrétée par le gouvernement du Québec.

Il est de plus résolu à l'unanimité qu'une copie de la présente résolution soit transmise à :

- Monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec ;
- Madame Line Beauchamp, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec ;
- Monsieur Irvin Pelletier, député provincial du comté de Rimouski ;
- Monsieur Thomas Briand Gionest, président de l'Association Générale des Étudiants du Campus de Rimouski de l'UQAR (*AGECAR*).

Centre vacances du Lac Ferré

No. 20110809

**ATTENDU QUE** dans une lettre datée du 28 juillet 2011, monsieur Alain Cabot, président de la compagnie 9232-2031 Québec inc., sollicite l'appui de la municipalité pour le transfert du bail numéro 52132 (*Dossier 133151*), détenu par la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski auprès du Ministère de l'Énergie et des Ressources (*Par le biais de la MRC de Rimouski-Neigette*), et ceci afin de permettre à cette dite compagnie de compléter le montage de son plan d'affaire de même que son dossier présenté au *CLD de Rimouski-Neigette*, le tout visant à obtenir le financement adéquat pour mener ce dit projet à terme ;

**ATTENDU QUE** celui-ci demande de plus, à la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski, qu'elle lui cède un droit de passage sur le terrain lui appartenant et donnant accès au site de la Plage du lac Ferré par la route Taché ;

**ATTENDU QU'**une demande semblable a déjà été présentée par ce dernier le 11 mars dernier et que le conseil municipal avait alors adopté la résolution numéro 20110412 le 4 avril 2011, par laquelle il en était venu à la décision suivante :

*«le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accuse réception de la demande (Lettre du 25 février 2011) de monsieur Alain Cabot pour le développement de la Plage du Lac Ferré sous le nom de "Le Centre Vacance Ferré" et informe le demandeur qu'il attendra le rapport d'analyse du projet soumis par ce dernier au Centre Local de Développement (CLD) de Rimouski-Neigette, et ceci avant de se prononcer sur la possibilité de transfert du bail de location détenu par la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski à la MRC de Rimouski-Neigette pour le site de la Plage du Lac Ferré et des conditions s'y rattachant, le cas échéant» ;*

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski n'a toujours pas reçu le rapport demandé au *Centre Local de Développement (CLD) de Rimouski-Neigette* ;

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski désire maintenir sa décision dans ce dossier ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par madame Monique Sénéchal, appuyé par monsieur Harold Thibeault et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski reconduit sa décision prise le 4 avril 2011 par la résolution numéro 20110412 et **informe le demandeur qu'il attendra le rapport**

***d'analyse et de faisabilité du projet soumis par ce dernier au Centre Local de Développement (CLD) de Rimouski-Neigette,***  
et ceci avant de se prononcer sur la possibilité de transfert du bail de location détenu par la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski à la MRC de Rimouski-Neigette pour le site de la Plage du Lac Ferré et des conditions s'y rattachant, le cas échéant, de même que sur la possibilité de fournir un droit de passage sur le terrain lui appartenant et donnant accès au site de la Plage du lac Ferré par la route Taché.

Il est de plus résolu à l'unanimité qu'une copie de la présente résolution soit transmise à :

- Monsieur Alain Cabot, président de la compagnie 9232-2031 Québec inc. ;
- Monsieur Serge Ouellet, directeur général du *Centre Local de Développement (CLD) de Rimouski-Neigette* ;
- Monsieur Gilles Proulx, président de la *Corporation de Développement de Saint-Narcisse-de-Rimouski*.

Soirée d'ouverture du *Festival de Théâtre Amateur d'Esprit-Saint (2 septembre 2011)*

Dans une lettre datée du 29 juillet 2011, madame Marlène Dubé, mairesse de la municipalité d'Esprit-Saint, nous invite à assister à la soirée d'ouverture de la 8<sup>e</sup> édition de leur *Festival de Théâtre Amateur*, laquelle activité se tiendra vendredi le 2 septembre 2011 à 19h30 au «*Centre des loisirs*» de l'endroit.

La pièce de théâtre d'ouverture s'intitule «***Ma belle brune***» et est jouée par la troupe *Les Méchants Esprits*, d'Esprit-Saint.

L'entrée est au coût de 7,00 \$ par personne.

No. 20110810

Il est proposé par monsieur Benoît Lavoie, appuyé par monsieur Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski désigne madame Monique Sénéchal, ainsi qu'une autre personne de son choix, pour assister à la soirée d'ouverture de la 8<sup>e</sup> édition de leur *Festival de Théâtre Amateur*, laquelle activité se tiendra vendredi le 2 septembre 2011 à 19h30 au «*Centre des loisirs*» de l'endroit.

Il est de plus résolu à l'unanimité que la municipalité s'engage à payer les frais d'inscription à cette activité, frais au montant total de 14,00 \$ (7,00 \$ / personne).

Il est également résolu à l'unanimité que la municipalité s'engage à rembourser à sa représentante, les frais de déplacement (*Automobile*) relatifs à cette activité selon le tarif en vigueur, le tout sur présentation des pièces justificatives.

**Formation WEB de la FQM intitulée «Les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme»**

Dans un courrier électronique daté du 1<sup>er</sup> août 2011, madame Geneviève Ruel de la Fédération Québécoise des municipalités, nous invite à s'inscrire à la formation web offerte par cet organisme intitulée «**Les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme**».

Les dates ne sont pas encore déterminées, elles seront disponibles vers la fin du mois d'août 2011.

No. 20110811

Il est proposé par madame Monique Sénéchal, appuyé par monsieur Harold Thibeault et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski manifeste un certain intérêt pour la formation web intitulée «**Les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme**» offerte par la Fédération Québécoise des municipalités et demande au directeur général, monsieur Gilles Lepage, de surveiller les dates de diffusion de cette dite formation et d'en informer les élus dès que possible.

Demande d'appui pour l'augmentation du financement statutaire des organismes de bassins versants du Québec et la mise sur pied de programmes de financement gouvernementaux pour la mise en oeuvre des actions des Plans directeurs de l'eau

No. 20110812

**ATTENDU** les travaux de la Commission Legendre sur l'étude des problèmes juridiques de l'eau de 1972 ;

**ATTENDU** l'adoption de la *Loi sur la qualité de l'environnement* en 1972 ;

**ATTENDU QUE** suite aux travaux de la Commission Pearse sur la politique fédérale des eaux, celle-ci proposait, en 1985, comme première recommandation, d'adopter comme principe de base de la politique fédérale des eaux, la gestion intégrée par bassin versant ;

**ATTENDU QUE** le Symposium sur la gestion de l'eau tenu à Montréal en 1997, a reconnu l'importance de la gestion de l'eau par bassin versant ;

- ATTENDU QUE** les conclusions de la Commission Beauchamp proposaient, en 1998, dans son rapport *L'eau, ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur*, de réformer la gouvernance étatique de l'eau, définir la gestion hydrique par bassins versants comme le mode de gestion au Québec et de créer des organismes de bassins versants et de percevoir des redevances sur la consommation de l'eau ;
- ATTENDU** l'adoption du *Cadre général d'orientations de la future politique sur la gestion de l'eau* de 2000 ;
- ATTENDU QUE** l'adoption de la *Politique nationale de l'eau* en 2002 propose comme l'un des grands principes de l'eau, la gestion durable, intégrée et avec efficacité, équité et transparence ;
- ATTENDU QUE** selon les principes nouveaux de gestion de la *Politique nationale de l'eau* il est stipulé que «*L'eau sera gérée de manière intégrée et non de manière sectorielle*», que «*La gestion sera territoriale, appuyée sur le leadership local et régional des acteurs, mais selon le bassin versant qui devient alors la référence géographique pour la prise en compte globale des usages et des plans d'action*», que «*L'approche sera participative*», et que «*La concertation sur les enjeux et les actions de même que la conciliation des intérêts conflictuels seront les outils à la base des décisions*» ;
- ATTENDU QUE** la première orientation de la *Politique nationale de l'eau* propose de «*Réformer la gouvernance de l'eau*» et les engagements qui y sont rattachés, «*Mettre en place la gestion par bassin versant*», «*Instaurer des instruments économiques pour la gouvernance, redevances de prélèvements et de rejets*» ;
- ATTENDU QUE** l'adoption en 2009 de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* confirme le statut juridique de l'eau ;
- ATTENDU QUE** la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* reconnaît les principes d'utilisateur-payeur, de prévention, de réparation et d'accès pour toute personne à l'information transparente et de participation à l'élaboration des décisions ;
- ATTENDU QUE** la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* reconnaît la gestion intégrée et concertée de l'eau par bassins hydrographiques ;
- ATTENDU QUE** la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* reconnaît la «*constitution d'un organisme (pour chacune des unités hydrographiques que le ministre indique) ayant pour mission d'élaborer et de mettre à jour*

*un Plan directeur de l'eau et d'en promouvoir et suivre la mise en oeuvre, en s'assurant d'une représentation équilibrée des utilisateurs» ;*

**ATTENDU** la publication des avis de reconnaissance de tous les organismes de bassins versants dans les régions concernées conformément à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* ;

**ATTENDU QUE** les ressources financières accordées aux organismes de bassins versants depuis 2002, soit 65 000 \$ entre 2002 et 2009 et une moyenne de 125 000 \$ depuis 2009, ne représentent que 1,63 % du 1,04 milliard alloué de 2003 à 2008 par le gouvernement pour la gestion de l'eau par bassin versant ;

**ATTENDU** l'absence de Plan d'action de la gestion intégrée des ressources en eau pour la mise en oeuvre des cinquante-sept (57) engagements de la *Politique nationale de l'eau* ;

**ATTENDU QUE** dix-sept (17) Plans directeurs de l'eau (*PDE*) ont déjà été approuvés par le ministre du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (*MDDEP*), conformément à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*, et que les autres le seront d'ici 2013 ;

**ATTENDU** l'absence de programmes de financement pour la promotion, la mise en oeuvre et le suivi des actions découlant des Plans directeurs de l'eau des organismes de bassins versants ;

**ATTENDU QUE** compte tenu du nombre très important d'acteurs de l'eau, ceux-ci doivent se concerter dans chacune des zones hydrographiques ;

**ATTENDU** l'étendue territoriale très importante des zones hydrographiques ;

**ATTENDU QUE** les ressources humaines importantes sont nécessaires pour accomplir la totalité de la mission, soit élaborer, mettre à jour un Plan directeur de l'eau, le promouvoir et en suivre la mise en oeuvre, tout cela annuellement pour l'ensemble d'une zone hydrographique conformément à la convention qui lie le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (*MDDEP*) ;

**ATTENDU** l'expertise des organismes de bassins versants qui oeuvrent à la gestion intégrée des ressources en eau depuis l'adoption de la *Politique nationale de l'eau* ;

**POUR CES RAISONS**, il proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski donne son appui à l'ensemble des organismes de bassins versants du Québec et le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec dans leurs démarches concernant :

- l'obtention d'un financement statutaire annuel de 350 000 \$ par OBV dans le cadre d'une convention sur cinq (5) ans dont le montant est indexé annuellement ;
- par principe d'équité, la mise sur pied d'un portefeuille d'un montant de 4M\$ disponible aux OBV présentant des caractéristiques territoriales particulières et qui respectent les critères d'attributions qui seront déterminés préalablement en collaboration avec le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP) ;
- la mise pied de nouveaux programmes de financement permettant aux acteurs (MRC, municipalités, usagers économiques et groupes associatifs) d'être des partenaires pour la mise en oeuvre des actions des Plans directeurs de l'eau.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE (MAXIMUM DE 15 MINUTES)

Il n'y a aucune question de l'assemblée.

RAPPORT SUR LES PLAINTES TRAITÉES DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE ORDINAIRE

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, dépose à la table du conseil, une copie du «*Registre des plaintes - Demandes de services*» reçues pour le mois de juillet 2011 contenant trois (3) dossiers du numéro 011 au numéro 013.

De plus, une copie révisée du «*Registre des plaintes - Demandes de services*» reçues pour le mois de juin 2011 est aussi déposée afin de tenir compte du dossier # 010 qui n'était pas inclus lors du dépôt initial de ce dit registre fait le 4 juillet dernier.

COLLOQUE DE LA ZONE 12 (BAS-SAINT-LAURENT) DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX (7 SEPTEMBRE 2011 - MATANE)

No. 20110813

Il est proposé par monsieur Harold Thibeault, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-

Narcisse-de-Rimouski autorise le directeur général, monsieur Gilles Lepage, à assister au colloque de la Zone 12 (*Bas-Saint-Laurent*) de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu à Matane, mercredi le 7 septembre 2011.

Il est de plus résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski paie le coût d'inscription relatif à cette activité au montant de 65,00 \$, incluant l'inscription, le repas du midi et le matériel didactique ainsi que les taxes.

Il est également résolu à l'unanimité, que la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski rembourse les frais de déplacement (*Automobile*) de monsieur Gilles Lepage sur présentation des pièces justificatives.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 306 INTITULÉ «*RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 700 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 700 000 \$ POUR L'ACQUISITION DE MACHINERIE, ÉQUIPEMENTS ET BÂTIMENT(S) NÉCESSAIRES À L'ENTRETIEN DES CHEMINS EN HIVER*»**

Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, dépose son *Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter* relatif au règlement d'emprunt numéro 306, lequel certificat se lit comme suit :

1. Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 306 «*Règlement décrétant une dépense de 700 000 \$ et un emprunt de 700 000 \$ pour l'acquisition de machinerie, équipements et bâtiment(s) nécessaires à l'entretien des chemins en hiver*» établi selon l'article 553 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, fut de **1107** ;
2. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu, établi selon l'article 553 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, fut de **122** ;
3. Le nombre de demandes faites par les personnes habiles à voter sur ledit règlement demandant la tenue d'un scrutin référendaire fut de **0** lors de la tenue de la procédure d'enregistrement qui eut lieu lundi le 25<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2011 de 9 à 19 heures, au bureau de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski, situé au 7, rue du Pavillon ;

4. Le règlement numéro 306 **«Règlement décrétant une dépense de 700 000 \$ et un emprunt de 700 000 \$ pour l'acquisition de machinerie, équipements et bâtiment(s) nécessaires à l'entretien des chemins en hiver»** est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter conformément au chapitre IV de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Avis d'opportunité / MRC de Rimouski-Neigette

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, informe les élus que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette a approuvé, lors de sa séance ordinaire tenue le 13 juillet 2011, notre règlement numéro 306 intitulé **«Règlement décrétant une dépense de 700 000 \$ et un emprunt de 700 000 \$ pour l'acquisition de machinerie, équipements et bâtiment(s) nécessaires à l'entretien des chemins en hiver»**.

Autre(s) - Abri pour abrasif

No. 20110814

Après discussion, il est proposé par monsieur Harold Thibeault, appuyé par madame Monique Sénéchal et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski autorise la demande de soumissions pour un **“Abri pour abrasif”**, le tout selon les recommandations des membres du comité *“Entretien des chemins en hiver”*.

Ainsi, le directeur général, monsieur Gilles Lepage, est désigné pour être la personne responsable de cet appel d'offres.

**LECTURE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 307 INTITULÉ «RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 199 INTITULÉ “RÈGLEMENT CONCERNANT LA CRÉATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME”» ET ADOPTION**

No. 20110815

Il est proposé par monsieur Benoît Lavoie, appuyé par monsieur Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski adopte le règlement numéro 307 intitulé **«Règlement modifiant le règlement numéro 199 intitulé “Règlement concernant la création du Comité consultatif d'urbanisme”»**.

Ce règlement se lit comme suit :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 307**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 199 INTITULÉ  
“RÈGLEMENT CONCERNANT LA CRÉATION DU COMITÉ CONSULTATIF  
D'URBANISME”**

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski, désire modifier le règlement numéro 199 intitulé «*Règlement concernant la création du Comité consultatif d'urbanisme*» afin d'y introduire une définition du mot “résidant” ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2011 ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par le conseiller, monsieur Benoît Lavoie, appuyé par le conseiller, monsieur Robert Duchesne et résolu à l'unanimité, que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski adopte le règlement numéro 307 intitulé «*Règlement modifiant le règlement numéro 199 intitulé “Règlement concernant la création du Comité consultatif d'urbanisme”*» et ordonne et statue par ce règlement, ce qui suit :

Article 1. Le règlement numéro 199 intitulé «*Règlement concernant la création du Comité consultatif d'urbanisme*» est modifié comme suit :

1.1) Par l'ajout du texte suivant :

*Article 1.5 DÉFINITION :*

*a) Résidant : Personne qui réside de façon continue ou non sur le territoire de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski.*

Article 2. Le règlement numéro 307 entrera en vigueur conformément à la loi.

**RÉFECTION DES PLANS ET RÈGLEMENTS D'URBANISME**

**ATTENDU QUE** suite à l'entrée en vigueur du *Schéma d'aménagement et développement révisé* de la MRC de Rimouski-Neigette, les municipalités qui la composent se doivent à leur tour de réviser leurs plans et règlements d'urbanisme ;

**ATTENDU QUE** les plans et règlements d'urbanisme actuels sont entrés en vigueur en 1990 et que depuis ce temps, un bon nombre de règlements modificateurs se sont ajoutés au cours de cette période soit un intervalle de 21 ans ;

**ATTENDU QUE** la MRC de Rimouski-Neigette a procédé à un appel d'offres intitulé «*Confection des plans et règlements d'urbanisme en partenariat avec le Service de l'aménagement et du territoire de la MRC de Rimouski-Neigette*», et que cet appel d'offres a permis de recevoir les deux (2) offres suivantes, taxes incluses, pour les travaux à réaliser pour la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski :

- 1) 24 654,51 \$ Groupe IBI/DAA ;
- 2) 56 392,88 \$ Roche Urbanex ;

**ATTENDU QUE** le plus bas soumissionnaire conforme est le Groupe IBI/DAA au prix de 24 654,51 \$, taxes incluses, avec un pointage de 85,5/100 pour l'évaluation qualitative ;

**ATTENDU QUE** les travaux à réaliser dans le cadre de cet appel d'offres se feront en collaboration et sous la surveillance du Service de l'aménagement et du territoire de la MRC de Rimouski-Neigette ;

**ATTENDU QUE** la proposition du Groupe IBI/DAA est conditionnelle à ce que les cinq (5) municipalités visées acceptent leur proposition ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski recommande l'acceptation de la proposition du Groupe IBI/DAA au prix de 24 654,51 \$, taxes incluses, pour les travaux concernés par l'appel d'offres intitulé «*Confection des plans et règlements d'urbanisme en partenariat avec le Service de l'aménagement et du territoire de la MRC de Rimouski-Neigette*» / municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski, le tout selon les conditions suivantes :

- 1) **PARTICIPATION** des cinq (5) des municipalités visées conformément à la condition imposée dans la proposition soumise par le Groupe IBI/DAA ;
- 2) **AUCUNE CHARGE ADDITIONNELLE** de la part de la MRC de Rimouski-Neigette pour sa collaboration et surveillance eu égard aux responsabilités et engagements de celle-ci décrites dans le document d'appel d'offres.

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Il est de plus résolu à l'unanimité qu'une copie de la présente résolution soit transmise à :

- MRC de Rimouski-Neigette ;
- Municipalité de Saint-Valérien ;
- Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière ;
- Municipalité d'Esprit-Saint ;
- Municipalité de La Trinité-des-Monts.

### MUTUELLE FQM / CSST (ENL86182293)

No. 20110817

Il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité, les membres du conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski en ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, acceptent l'entente projetée avec la *Commission de la santé et de la sécurité du travail* relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2012, telle que rédigée, et acceptent que la **Fédération Québécoise des Municipalités** soit autorisée à signer cette dite entente pour et au nom de la **municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski** ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, **tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des membres du conseil de la municipalité.**

### MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS D'EAU POTABLE

No. 20110818

Suite au dépôt du document préliminaire "**Détails type**" / **Mise aux normes des installations d'eau potable** par l'ingénieur, monsieur Michel Cossette de BPR-Infrastructure, il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski prenne plus amplement connaissance de ce document pour éventuellement mieux définir certaines orientations à prendre dans ce dossier.

### SERVICE EN SÉCURITÉ INCENDIE

Propositions d'achats d'équipements en sécurité incendie par le chef de district, monsieur Gilles Blouin

No. 20110819

**ATTENDU QUE** le chef de district en sécurité incendie, monsieur Gilles Blouin, s'adresse au conseil municipal pour faire la demande suivante pour l'achat d'équipements incendie, le tout au prix suivant, taxes incluses :

( 2 848,13 \$ Aréo-Feu / 2 bunkers complets ;

**ATTENDU QUE** les crédits requis à cette fin sont disponibles ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal se dit favorable à cette demande ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par madame Monique Sénéchal, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski acquiesce à cette demande et autorise cet achat selon le montant identifié précédemment.

**FORMATION DE L'ADMQ «LE CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX»**

---

No. 20110820

Il est proposé par madame Monique Sénéchal, appuyé par monsieur Harold Thibeault et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski délègue monsieur Gilles Lepage pour participer au cours de formation suivant offert par l'Association des *Directeurs Municipaux du Québec* et dispensé à Rimouski le 19 octobre 2011 :

- ( Cours intitulé «*Le code d'éthique des employés municipaux*», au coût de 130,00 \$, plus les taxes applicables, incluant les frais d'inscription, la documentation, les pauses café, le repas du midi ainsi qu'une attestation de cours.

Il est également résolu à l'unanimité que la municipalité autorise et paie les frais d'inscription relatifs à ce cours, selon le tarif mentionné ci-avant.

Il est de plus résolu à l'unanimité que la municipalité s'engage à rembourser à monsieur Lepage les frais de déplacement (*Automobile*) relatifs à cette session de formation, le tout selon les tarifs en vigueur et sur présentation des pièces justificatives.

**PROBLÉMATIQUE FACE À LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 477, CHEMIN DUCHÉNIER**

---

No. 20110821

**ATTENDU QU'**il a été porté à l'attention de la municipalité qu'il y avait une problématique face à la propriété située au 477, chemin Duchénier, soit un problème d'écoulement d'eau provenant de la rue et s'écoulant sur le terrain privé, en passant par-dessus le trottoir ;

**ATTENDU QUE** diverses solutions ont été envisagées pour corriger cette situation ;

**ATTENDU QUE** la solution la moins onéreuse s'avère être l'ajout de pierres 0" - ½" bien tassées dans la cour privée afin de créer un barrage gardant l'eau de la rue dans la rue pour s'écouler par la suite par les grilles de rue du réseau d'égout pluvial, le tout suivant une recommandation de l'inspecteur municipal, monsieur Gilles Théberge ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal se dit favorable à cette solution et recommandation ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par madame Monique Sénéchal, appuyé par monsieur Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte la recommandation de l'inspecteur municipal, monsieur Gilles Théberge, telle que précisée précédemment, et autorise la réalisation des travaux visant à régler la problématique d'écoulement d'eau provenant de la rue et s'écoulant sur le terrain privé face à la propriété située au 477, chemin Duchénier.

#### DOSSIER(S) LOISIRS

##### Filet protecteur / Patinoire extérieure

No. 20110822

Après analyse, il est proposé par monsieur Harold Thibeault, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte la soumission 101383 de Distribution Sports Loisirs Installation le 19 juillet 2011, pour la fourniture d'un filet protecteur à être installé au centre de la patinoire extérieure, le tout au prix de 1 076,18 \$, taxes incluses, et par conséquent autorise ce dit achat.

#### PROJETS DE TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CHEMINS EN 2011

No. 20110823

**ATTENDU QUE** l'inspecteur municipal, monsieur Gilles Théberge, a recommandé certains travaux de rechargement de gravier pour l'été 2011, soit pour deux (2) secteurs du chemin des Trois-Lacs et pour un (1) secteur du chemin de l'Écluse, ces travaux s'élevant à ± 57 621 \$ ;

**ATTENDU QUE** le budget 2011 disponible à cette fin est de l'ordre de 15 000 \$ en ce qui concerne les immobilisations ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Benoît Lavoie, appuyé par madame Monique Sénéchal et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski autorise la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier municipal pour les chemins des Trois-Lacs et de l'Écluse, et ceci suivant les crédits disponibles au budget 2011, le tout en ayant comme priorité d'améliorer les pires endroits.

PROJET D'INSTALLATION DE NOUVELLES LAMPES DE RUE

Demande de services à Hydro-Québec pour le branchement de nouvelles lampes de rue en 2011

No. 20110824-A

Il est proposé par monsieur Benoît Lavoie, appuyé par monsieur Harold Thibeault et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski demande à Hydro-Québec d'effectuer les travaux suivants sur le réseau des lampes de rues de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski, le tout selon le croquis 10015-20110824A :

- ( Installation et raccordement d'un (1) luminaire au sodium 100 watts, dans le poteau **numéro QW8D5G** d'Hydro-Québec, situé près du numéro civique 26 de la rue des Pins, soit du côté Sud de cette dite rue ;
- ( Installation et raccordement d'un (1) luminaire au sodium 100 watts, dans le poteau **numéro QA1U6Z** d'Hydro-Québec, situé entre les numéros civiques 31 et 43 de la rue Industrielle, soit du côté Sud de cette dite rue ;
- ( Installation et raccordement d'un (1) luminaire au sodium 100 watts, dans le poteau d'Hydro-Québec sans numéro situé du côté Sud de l'entrée du bureau municipal au numéro 7 de la rue du Pavillon.

Demande de services à Hydro-Québec pour le branchement de nouvelles lampes de rue en 2012

No. 20110824-B

Il est proposé par monsieur Benoît Lavoie, appuyé par monsieur Harold Thibeault et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski demande à Hydro-Québec d'effectuer les travaux suivants sur le réseau des lampes de rues de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski, le tout selon le croquis 10015-20110824B :

- ( Installation et raccordement d'un (1) luminaire au sodium 100 watts, dans le poteau d'Hydro-Québec sans numéro situé du côté Sud-Est de l'intersection du chemin des Trois-Lacs et de la montée des Compagnons ;
- ( Installation et raccordement d'un (1) luminaire au sodium 100 watts, dans le poteau **numéro QC6K0W** d'Hydro-Québec, situé à l'Est du numéro civique 854 du chemin des Trois-Lacs, soit près des trois (3) remises localisées du côté Nord de ce dit chemin.

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

### Modification d'une lampe de rue en 2012

No. 20110824-C

**ATTENDU QUE** l'entrée de la montée des Colibris a été déplacée pour être localisée un peu plus vers l'Ouest ;

**ATTENDU QUE** la lampe de rue installée dans un poteau municipal à l'ancienne intersection du chemin des Trois-Lacs et de la montée des Colibris devient inutile et doit être enlevée ou déplacée ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal est d'avis que cette dite lampe doit être enlevée et réinstallée à la nouvelle intersection du chemin des Trois-Lacs et de la montée des Colibris ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Benoît Lavoie, appuyé par monsieur Harold Thibeault et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski autorise l'enlèvement de la lampe de rue installée dans un poteau municipal à l'ancienne intersection du chemin des Trois-Lacs et de la montée des Colibris pour être réinstallée à la nouvelle intersection du chemin des Trois-Lacs et de la montée des Colibris, soit du côté Sud-Est, et à cette fin retienne les services de Rimouski Électrique inc. pour l'exécution de ces dits travaux.

### RENOUVELLEMENT DU CERTIFICAT DE PRODUCTEUR FORESTIER

No. 20110825

Il est proposé par monsieur Benoît Lavoie, appuyé par madame Monique Sénéchal et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte de renouveler son certificat de producteur forestier et à cette fin, mandate le directeur général, monsieur Gilles Lepage, pour signer les documents requis à cette fin, le tout pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski.

Il est de plus résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski autorise le paiement du montant de 20,00 \$ relatif au renouvellement de ce dit certificat de producteur forestier, le tout au Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent.

QUESTIONS ET SUGGESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Il n'y a aucune question ni suggestion de l'assemblée.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No. 20110826

Il est proposé par madame Monique Sénéchal, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité, de faire la levée de l'assemblée.

Et la séance est levée Sine Die vers 22 heures 10.